CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Septembre 2017

Les présentes conditions générales de vente forment avec le règlement d'exploitation du service, le contrat de transport régissant les obligations entre le client et Keolis Beaune, applicable au réseau Côte&Bus et matérialisé par le titre de transport.

Les conditions générales de vente sont consultables à l'Espace Côte&Bus (hall de la Gare SNCF de Beaune) et sur www.coteetbus.fr

1- TITRES DE TRANSPORT, LIEU DE DELIVRANCE, MODALITES D'UTILISATION

Les Tickets

Ticket unité 1 euro

- Vendu uniquement à bord du bus et à l'unité, auprès du conducteur
- Valable 1 heure après achat sur tout le réseau Côte&Bus
- Doit être composté immédiatement après l'achat

Ticket journée 3 euros

- Vendu à bord des bus et à l'Espace Côte&Bus
- Chaque ticket permet des voyages illimités sur le réseau Côte&Bus le jour de l'oblitération

Carnet de 10 tickets - Tarif tout public 8 euros

- Vendu à l'Espace Côte&Bus
- Chaque ticket est valable 1 heure après validation sur tout le réseau Côte&Bus

Carnet de 10 tickets - Tarif réduit 4 euros

- Vendu à l'Espace Côte&Bus
- Peuvent en bénéficier : les jeunes de moins de 26 ans ainsi que les bénéficiaires de la CMU
- Chaque ticket est valable 1 heure après validation sur tout le réseau Côte&Bus

Les Abonnements

Tout abonné est tenu d'avoir son titre de transport valable au 1er du mois. Les abonnements sont strictement personnels et incessibles.

Abonnement mensuel Adulte tout public 20 euros

Abonnement annuel Adulte tout public 200 euros (12 mois, dont 2 gratuits)

- Les abonnements mensuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils peuvent être achetés pour plusieurs mois. Ils permettent un nombre illimité de déplacements du 1er au dernier jour du mois.

- Les abonnements annuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils sont valables un an et permettent un nombre illimité de déplacement pendant la durée de l'abonnement.
- Pour créer une carte d'abonnement, nous vous invitons à passer à l'Espace Côte&Bus, muni d'une photo d'identité et d'une pièce d'identité.

Abonnement mensuel Adulte Solidaire 10 euros
Abonnement annuel Adulte Solidaire 100 euros (12 mois, dont 2 gratuits)

- Peuvent en bénéficier les personnes couvertes par la CMU (Couverture Maladie Universelle).
- Les abonnements mensuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils peuvent être achetés pour plusieurs mois. Ils permettent un nombre illimité de déplacement du 1er au dernier jour du mois.
- Les abonnements annuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils sont valables un an et permettent un nombre illimité de déplacement pendant la durée de l'abonnement.
- Pour créer une carte d'abonnement, nous vous invitons à passer à l'Espace Côte&Bus, muni d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité et d'une attestation CMU en cours de validité.

Abonnement mensuel Senior 10 euros
Abonnement annuel Senior 100 euros (12 mois, dont 2 gratuits)

- Peuvent en bénéficier les personnes de plus de 65 ans.
- Les abonnements mensuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils peuvent être achetés pour plusieurs mois.
- Les abonnements annuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils sont valables un an et permettent un nombre illimité de déplacement pendant la durée de l'abonnement.
- Pour créer une carte d'abonnement, nous vous invitons à passer à l'Espace Côte&Bus, muni d'une photo d'identité et d'une pièce d'identité.

Abonnement mensuel Jeune 6.60 euros
Abonnement annuel Jeune 66 euros (12 mois, dont 2 gratuits). 46.20 euros à partir du 2eme enfant d'une même famille.

- Peuvent en bénéficier les personnes de moins de 26 ans.
- Les abonnements mensuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils peuvent être achetés pour plusieurs mois.
- Les abonnements annuels sont vendus à l'Espace Côte&Bus. Ils sont valables un an et permettent un nombre illimité de déplacement pendant la durée de l'abonnement.
- Pour créer une carte d'abonnement, nous vous invitons à passer à l'Espace Côte&Bus, muni d'une photo d'identité, une pièce d'identité du responsable légal.

2- MODALITES D'ECHANGE ET DE REMBOURSEMENT

Le ticket unité, le ticket journée et les carnets de 10 tickets (plein tarif et tarif réduit) ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Les abonnements mensuels ou annuels avec carte nominative peuvent être remboursés dans les cas suivants : maladie ou décès (remboursement au prorata de l'utilisation).

L'usager ou son représentant adresse une demande écrite à l'adresse suivante :
KEOLIS Beaune – 24 B Rue Richard – 21200 BEAUNE

En cas de perte, de vol, de détérioration (mauvais état) de la carte Côte&Bus chaque duplicata de carte sera facturé 5 euros. Merci de vous rendre à l'Espace Côte&Bus muni d'une nouvelle photo d'identité.

3- MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Espace Côte&Bus dans le hall de la Gare SNCF de Beaune : Espèces, chèque et carte bancaire.

4- CONDITIONS PARTICULIERES DE TRANSPORT

Voyagent gratuitement sans titre de transport :
Les enfants de moins de 3 ans accompagnés par un adulte avec un titre de transport valide, hors groupe constitué. Les représentants des services de police et de gendarmerie en tenue.

Voyagent gratuitement avec carte nominative Côte&Bus:
Les personnes de plus de 65 ans de 9h30 à 11h00 et de 14h30 à 16h00.

Transport des chiens et des animaux :
Les animaux ne sont pas admis dans les véhicules, à l'exception :

- Des petits animaux transportés dans des paniers fermés, tenu sur les genoux du porteur. Leur admission est gratuite.
- Des chiens guides d'aveugles qui doivent être muselés et tenus par un harnais spécial. La gratuité est accordée pour les chiens d'aveugle.

5- CONTROLE

Le contrôle des titres de transport est assuré dans les véhicules par des agents assermentés.
En cas de fraude une amende sera établie avec le paiement de celle-ci.

6- MONTANT DES AMENDES

- Si votre titre n'est pas valable : 34.50 euros
- Si vous voyagez sans titre de transport : 51.50 euros
- Incivilités : 178 euros

En cas d'oubli de carte (et si titre valide), se présenter à l'Espace Côte&Bus sous 8 jours : paiement de frais de dossier minorés (8 euros).
Cette amende est à régler sous 8 jours à l'Espace Côte&Bus. Si ce délai est dépassé, l'amende sera majorée des frais de dossier, soit 38 euros supplémentaires.

7- RECLAMATIONS

En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande et l'adresser à : Keolis Beaune – Service Client – 24B rue Richard – 21200 Beaune.
Conformément à l'article L.133-4 du Code de la Consommation, le Client, après avoir saisi le service Client Keolis Beaune et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.